CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF À L'OUVERTURE DE LA CHASSE DU SANGLIER DU 1ER JUIN 2022 À L'OUVERTURE GÉNÉRALE DE LA CHASSE 2022

15 février 2022

1) M. BOULAT Olivier (représentant du monde agricole)
Les tirs d'été sont des pratiques nécessaires aux agriculteurs pour limiter les dégâts de sangliers qui peuvent impacter fortement les récoltes pendant la période estivale et ont une très grande réactivité pour diminuer les dégâts car les sangliers qui font des dégâts sont très vite écartés et du coup les autres restent dans les bois
Je suis favorable au projet de tirs d'été.

2) Mme VALENTIN Christine (représentante du monde agricole)
Le sanglier est globalement une espèce très envahissante qui provoque dés dégâts importants sur les cultures. Par la chasse et notamment les tirs d'été, il est possible d'en limiter la prolifération et l'impact. Je suis très favorable au maintien et même à l'encouragement des tirs d'été.

3) M. VALENTIN Yves (représentant du monde agricole)
En réponse à cette consultation, j'affirme que les tirs d'été doivent continuer, afin entre autre, de permettre aux agriculteurs de préserver un peu leurs récoltes.

4) Melle VALENTIN Emilie (étudiante)
Je suis favorable aux tirs d'été des sangliers. Cela permet de limiter les dégâts sur les surfaces agricoles .

16 février 2022

5) M. MOLINES Jean-Claude (représentant du monde agricole)
Je suis favorable au tir spécifique des sangliers en été sur les parcelles agricoles détériorées de façon régulière et dommageable pour les prairies, et qui ont fait l'objet de déclaration de dégâts auprès de la fédération des chasseurs.

6) Mme POULALION Lisa (représentante du monde agricole)
Les sangliers sont à l'origine de nombreux dégâts sur les prairies, je suis favorable aux tirs d'été

17 février 2022

7) M. CHEVALIER Sylvain (représentant du monde agricole)
Par le présent mail, je tiens à vous informer de mon avis favorable à l'arrêté concernant les tirs d'été des sangliers en période estivale.
Il s'agit d'une mesure facile à mettre en œuvre et efficace afin de contenir les dégâts sur les cultures.

19 février 2022

8) Mme RAYNAL Marie-Rose (représentante du monde agricole)
Étant moi-même agricultrice, je donne un avis favorable à l'ouverture de la chasse d'été sanglier au 1er juin 2022 aux agriculteurs chasseurs ou leurs délégués afin de tuer ces animaux (certains porteurs de maladie). Ces derniers détruisent des ha de cultures non indemnisés à leur juste valeur de perte d'herbe et céréale. Des précautions supplémentaires lors des chantiers de fanage et d'ensilage pour éviter des problèmes sanitaires de nos animaux domestiques.

21 février 2022

9) M. CHAVALIER Eric
Je suis favorable aux tirs d'été pour réguler la population de sangliers présents en trop grand nombre et occasionnant des dégâts sur les récoltes en Lozère.